

**Formalités** 

Quittance #

## Formulaire de déclaration de perte ou de vol



Un délai d'examen de 30 jours est nécessaire pour l'obtention d'un duplicata

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE Département de la sécurité et de l'économie Office cantonal de la population et des migrations

Route de Chancy 88 - 1213 Onex Case postale 2652 - 1211 Genève 2

Ú[ ` ¦Á } ÂÛ ã•^ÁxTéIÈÃ022 546 46 €H ÒĒ; æāxÁx•ānĒ; &] { O ^cædē ^b&@ Ú[ ` ¦Á } Á.dæ) \* ^ ¦Áx4v |ÈÆ€GAÎ I Î Á Ï ÁJÍ E-mail : etrangers.ocpm@etat.ge.ch

Tous nos formulaires sur : www.ge.ch/etrangers-confederes

Procédure	L'usager doit se présenter <u>personnellement</u> auprès des guichets d^ÁCJÔÚT		
Pièces justificatives	<ul> <li>Le présent formulaire à compléter intégralement (en caractères MAJUSCULES), dater et signer</li> <li>1 pièce d'identité avec photo (passeport, carte d'identité, etc.)</li> <li>1 photo format et qualité passeport suisse pour les permis étrangers</li> </ul>		
Émoluments	<ul> <li>Permis pour étrangers : 65.00 CHF</li> <li>Attestations pour Confédérés : 50.00 CHF.</li> </ul>		
Je soussigné-e			
1. Nom(s)			
2. Prénom(s)			
3. Date de naissance (jj/mm/aaaa)		-	
		•	
9. Litipioyeui			
déclare formellemen	t que mon : (cocher ce qui convient)		
► Certificat (Confédérés)	☐ d'établissement (AE)	de séjour (AS)	professionnelle (AEP)
► Permis (Etrangers)			□ N
, ,			
▶ Autre (indiquer de quel doc			
a été :	perdu(e)	☐ volé(e)	détruit(e)
dans les circonstances suivantes : (date, lieu, etc.)			
Dans l'éventualité où ce document serait retrouvé, je m'engage à le restituer immédiatement { 'I'Office cantonal de la population et des migrations.			
Genève, le (jj/mm/aaaa)	Signat	ure	